Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1698

Artikel: Couci-Cosa
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009095

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

Couci-Cosa

L'initiative qui prévoit d'affecter à l'AVS une partie des bénéfices de la Banque nationale esquive le débat sur le financement à long terme des assurances sociales. Le recours à la TVA leur donnerait en revanche les assises financières dont elles ont besoin.

On attribue la formule à Martine Brunschwig Graf: «L'initiative Cosa, c'est déshabiller Jean pour habiller Paul.» Les initiants répondent que la garderobe de Jean est bien pourvue alors que Paul n'est que de lin vêtu et que la bise est venue. La passe d'armes a le mérite de délimiter le champ de l'affrontement. Il ne s'agit pas de faire surgir de nouvelles recettes au profit de l'AVS, ce que pourrait faire croire l'enseigne de la Banque nationale suisse, banque et riche de réserves d'or; il s'agit de changer l'affectation d'une recette, celle de ses bénéfices qui sont réels, et constitutionnellement répartis entre la Confédération pour un tiers et les cantons pour les deux tiers. L'initiative attribue le bénéfice à l'AVS, sous réserve d'un milliard attribué aux cantons. Cette manne, qui en a le plus besoin?

Les chiffres

L'argumentaire des deux camps est en partie biaisé par l'évaluation des bénéfices futurs. Quelle en sera l'ampleur? La prévision a l'incertitude des prévisions météorologiques à long terme. La BNS peut être appelée à intervenir avec pertes pour soutenir notre monnaie, voire une monnaie clé des échanges internationaux. La prudence oblige donc à provisionner beaucoup.

Les données sûres du débat sont les suivantes. Le milliard garanti aux cantons d'abord. Cette attribution fait que les cantons restent perdants si le bénéfice est supérieur à 1,5 milliard, mais gagnants s'il est inférieur. La Confédération, elle, se voit retirer sa part; elle est perdante quel que soit le bénéfice, qui ne déterminera que l'ampleur de ses regrets et de sa frustration. La deuxième donnée est l'actuelle convention passée par les cantons, la Confédération et la BNS, qui garantit, grâce à la dissolution des réserves excédentaires, une distribution de 2,5 milliards. Elle est considérée comme un rattrapage et limitée dans le temps. Mais elle est la base des chiffres avancés dans le débat, car, en cas d'acceptation de l'initiative, elle serait caduque. La troisième donnée est la fourchette des bénéfices futurs, allant de 1,5 milliard à 3 milliards. Sur cette base, l'AVS pourrait toucher vraisemblablement un milliard au moins. Assez pour la soulager, trop peu pour résoudre le problème de l'évolution démographique.

(ag) Suite de l'article à la page 3

Sommaire

Les procédures de consultations façonnent le consensus helvétique.
page 2

Les forêts suisses avancent aux dépens de leur exploitation.
page 4

L'aménagement du territoire doit maîtriser les changements au lieu d'en corriger les dérives.
page 5

Une étude a suivi le va-et-vient des enfants entre maison, école et loisirs.
page 6

Le DVD ne tue pas le cinéma.
page 7

Etrangers

Face à la complexité des situations, il faut continuer de proposer des arrangements humains et pragmatiques - comme la régularisation des sans-papiers - loin des solutions définitives colportées par l'opportunisme xénophobe.

Edito page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

25 août 2006
Domaine Public n° 1698
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité

Suite de la première page

Initiative Cosa

Le débat

Puisqu'il y a nouvelle répartition, il faut démontrer qu'elle représente un meilleur usage des deniers publics. Or, disent les initiants, la Confédération et certains cantons procèdent à des allégements fiscaux, inéquitables, qui profitent d'abord aux plus riches. S'il y a réaffectation des recettes, que ce soit au profit de tous, ce que garantit l'AVS qui concerne chacun sans discrimination.

Même si elle gauchit le débat, cette argumentation doit être manipulée avec prudence. La diminution des recettes ne freinera pas nécessairement certains projets d'allégements fiscaux (ils ne sont pas tous condamnables si l'on songe à l'imposition des couples, à la famille, etc…), mais touchera d'abord les dépenses et renforcera la politique des caisses vides. Sur la base des chiffres de la convention, soit 2,5 milliards des bénéfices distribués, la perte de 833 millions est pour la Confédération extrêmement sensible et risque, dans la composition actuelle du Parlement, d'être répercutée sur des projets auxquels la gauche est attachée.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Daniel Marco (dm)
Dominique von der Mühll
Nicole Greuter

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Les 660 millions de pertes pour les cantons ne sont pas négligeables non plus: 15 millions pour Neuchâtel, 58 millions pour Vaud, etc… Quand on connaît la difficulté de l'établissement d'un budget, on sait que ces millions sont faits de francs lourds.

Le contexte européen

Le financement des assurances sociales est en Suisse insuffisant. Certes l'AVS dispose aujourd'hui de finances saines, mais dès 2015, avec ou sans Cosa, des ressources nouvelles seront nécessaires. L'AI connaît un déficit abyssal, mais le Parlement refuse d'accorder immédiatement le 0,8 point de TVA qui lui est indispensable. L'assurance chômage est elle aussi en déficit. Quant à la LAMal, elle a les problèmes que chaque assuré connaît.

Or la Suisse dispose d'une réserve, celle de sa TVA. Son taux est de moitié inférieur au taux de 15%, qui est le taux plancher exigé de ses membres par l'Union européenne. Le parti socialiste, et dans son programme économique et dans son rapport sur l'adhésion à l'Union, a préconisé d'utiliser cette réserve pour résoudre le financement des assurances sociales. Avec Cosa, il s'engage dans une politique contraire. Les bénéfices de la BNS permettront, dit-il, de retarder la hausse de la TVA. En fait, c'est un trompe l'œil. Le problème de l'AVS restera non résolu. De surcroît la TVA est présentée regrettablement comme un épouvantail; on s'éloigne donc d'une politique intérieure proeuropéenne.

Certes le succès ou le bon score de Cosa démontrerait l'attachement du peuple à l'institution et cela aurait son poids politique, mais cette victoire serait non pas une victoire à la Pyrrhus, mais une victoire à court terme. Le long terme implique que l'on aborde frontalement la nécessité de ressources nouvelles et pour l'AVS et pour la politique sociale. *ag*

Edito

Les lois de l'exclusion

Les révisions des lois sur les étrangers et sur l'asile, soumises au référendum le 24 septembre prochain, façonnent un univers de postes frontières, de cloisons et de filières étanches, assortis de contraintes et de sanctions pour les récalcitrants, les «abusifs» selon le langage des partisans du durcissement. Ainsi, via les changements prévus, trois régimes différents vont régler le sort des immigrés. La libre circulation, fruit des négociations bilatérale avec Bruxelles, assimile pratiquement indigènes et ressortissants de l'UE et de l'AELE. C'est la première classe, une enceinte de privilégiés à l'écart du reste du monde. La Loi sur les étrangers (Letr) dicte les conditions d'admission et d'établissements des travailleurs et de leurs familles, issus des autres régions du globe. Quatre migrants sur dix déjà en Suisse vont se retrouver dans cette deuxième classe où les places seront serrées, difficiles à obtenir et où la concurrence fera rage, aux ordres de l'économie. Il faudra bénéficier d'une formation irréprochable, si possible dans une branche en croissance, assoiffée de cerveaux introuvables sur le marché autochtone. Afin de favoriser l'intégration et de contrer les fraudeurs, on filtrera davantage le regroupement familial et on sera inflexible avec les clandestins et autres sans-papiers. Finalement, cantonnée presque dans les limbes, la Loi sur l'asile (Lasi) se charge des personnes en danger à la recherche de protection, temporaire ou permanente. Mais, au nom des «vrais» réfugiés, les requérants devront prouver leur identité et ne pas avoir séjourné dans un Etat dit sûr s'ils veulent éviter une non-entrée en matière, voire le refoulement immédiat. Une fois débouté, le demandeur sera privé d'aide sociale de manière à le pousser plus fermement vers la sortie. En revanche, l'admission provisoire, préférée à l'humanitaire, pourra déboucher au bout de trois ans sur le regroupement familial et l'autorisation de travailler.

S'il est capital de refuser les deux révisions en raison de leur arbitraire et de leur inefficacité, dénoncés par les référendaires, le système dans son ensemble mérite que l'on condamne son incohérence, sinon sa feinte naïveté. En effet, il échafaude un dispositif qui trie femmes, hommes et enfants en fonction de leur profil, ajusté aux besoins et aux capacités d'accueil de la Suisse. Quant aux laissés pour compte, ils n'ont qu'à se cacher ou à tenter de forcer le passage. Une loi sur les étrangers restrictive multiplie fatalement les réfugiés «économiques». Une loi sur l'asile rigide ouvre les portes à l'illégalité. Dans un cas comme dans l'autre, on finit par renforcer la répression face aux «hors-la-loi», souvent réduits à main-d'œuvre clandestine. Voilà pourquoi, face à la complexité des situations, il faut continuer de proposer des arrangements humains et pragmatiques - comme la régularisation des sans-papiers - loin des solutions définitives colportées par l'opportunisme xénophobe. *md*